



# ATLAS DE PAYSAGES DES PAYS DE LA LOIRE

- **Comité Départemental N°1**
- **Définition des sous-unités paysagères  
Vendée**

▪ 27/06/14



**EMANENCE**  
FORMATION · CONSEIL · RECHERCHE  
EN RESSOURCES HUMAINES



**AQUALAN**



**ALTHIS**

**urban  
ism**

SARL URBANism | Innovation au Service de nos Métiers



**Terres Neuves**  
Analyse et Valorisation des Territoires



**VU D'ICI**  
PAYSAGE & URBANISME

## ORDRE DU JOUR

- Présentation de la démarche
- Rappel de définitions
- Présentation de la carte des unités paysagères
- Principe de définition d'une unité paysagère
- Cadre du travail en séance



## Rappel de définitions

**Une unité paysagère** correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères.

Dans les Atlas de paysages, les unités paysagères sont identifiées à l'échelle du 1:100 000 ; elles correspondent à l'expression « paysage donné » employée dans la Convention Européenne du Paysage.

**Les sous-unités paysagères** sont les subdivisions des unités paysagères. Ces subdivisions se justifient par des variations des composants paysagers, variations liées à la morphologie, à la fonctionnalité, à l'usage ou une différenciation à une échelle moindre.

Les sous-unités paysagères, éventuellement identifiées à l'échelle de l'Atlas, peuvent permettre de faire le lien avec les inventaires paysagers réalisés à des échelles plus fines, notamment dans le cadre des SCoT ou PLU .

# Présentation des unités régionales

Carte des unités paysagères des Pays de la Loire

## Unités paysagères

Unités paysagères

- 1 Les marches entre Maine et Bretagne
- 2 Le bocage de la Haute Mayenne
- 3 Les corniches des Alpes Mancelles et des Avoalors
- 4 La forêt de Perseigne et campagne d'Alençon
- 5 Les vallées du pays de Laval
- 6 L'agglomération lavalloise
- 7 Le bas Maine
- 8 Les collines du Maine
- 9 La campagne de Conlie
- 10 Les champagnes ondulées sarthoises
- 11 Les balcons de la Sarthe
- 12 Les plaines d'Alençon et du saosnois
- 13 Les vallées et buttes boisées de Bonnétable
- 14 Le perche sarthois et l'Huisne
- 15 L'agglomération mancelle
- 16 Les clairières entre Sarthe et Loir
- 17 Le plateau calaisien
- 18 Les gâtines tourangelles
- 19 La vallée du Loir
- 20 Les vallées du Haut-Anjou
- 21 Le bocage du Haut Anjou
- 22 Les marches entre Anjou et Bretagne
- 23 Les vallées des marches de Bretagne
- 24 Les marais de Villaine
- 25 Le bocage du sillon de Bretagne
- 26 Les contreforts ligériens vers l'Erdre et le segréen
- 27 L'agglomération angevine
- 28 Le Baugeois
- 29 Le val d'Anjou
- 30 La Loire des promontoires
- 31 l'agglomération nantaise
- 32 La Loire estuarienne
- 33 Les marais de Brière
- 34 La presqu'île guérandaise
- 35 Le Saumurois
- 36 Les coteaux du Layon et de l'Aubance
- 37 Les bocages vendéens et maugeois
- 38 Le plateau viticole de Sèvre et Maine
- 39 Le bassin de Grandlieu
- 40 Le bocage rétro-littoral
- 41 La côte bretonne méridionale
- 42 La côte vendéenne
- 43 Le marais breton vendéen
- 44 Le haut bocage Vendéen
- 45 Les marches du Bas Poitou
- 46 Le bocage du Lay et de la Vendée
- 47 L'agglomération yonnaise
- 48 La plaine du Bas Poitou
- 49 Le marais poitevin

Limites départementales

### Occupation du sol

- Bâti
- Zone d'activités
- Carrière, décharge
- Broussailles
- Forêt
- Vigne, verger
- Marais salant
- surfaces en eau
- Réseau routier
- Réseau hydrographique
- Future ligne SNCF Le Mans-Rennes
- Voies ferrées

### Altitude en mètre

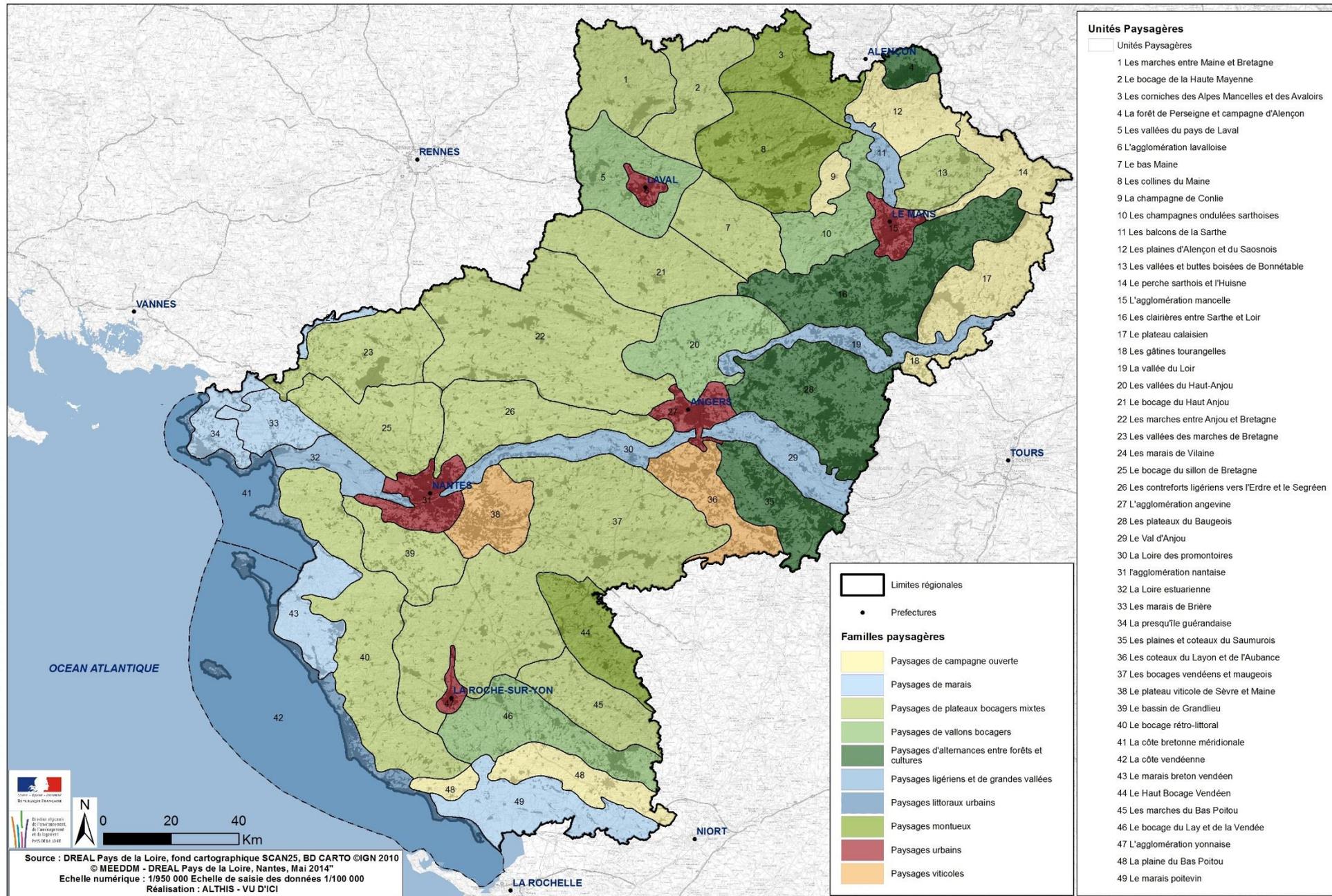
- 416
- 318
- 219
- 121
- 22
- 76



0 10 20 30  
Kilomètres

## Présentation des familles géographiques

Carte des familles géographiques des unités paysagères des Pays de la Loire



# Présentation des unités paysagères départementales

- 37 – Les bocages vendéens et maugeois
- 38 – Le plateau viticole de Sèvre et Maine
- 39 – Le bassin de Grandlieu
- 40 – Le bocage rétro-littoral
- 41 - La côte bretonne méridionale
- 42 – La côte vendéenne
- 43 – Le marais breton vendéen
- 44 – Le haut bocage vendéen
- 45 – Les marches du Bas Poitou
- 46 – Le bocage du Lay et de la Vendée
- 47 – L'agglomération yonnaise
- 48 – La plaine du Bas Poitou
- 49 – Le marais poitevin

Carte des unités paysagères du département de la Vendée



Vu d'ici

# Paysages de plateaux bocagers mixtes



## 37 - Les bocages vendéens et maugeois :

C'est l'une des plus vastes unités paysagères de la région, non seulement en raison de la continuité des ambiances sur ce territoire mais aussi en raison d'une véritable identité culturelle historique. Le bocage y est globalement très ouvert sauf dans les vallées encaissées où la maille bocagère se resserre et crée des ambiances beaucoup plus intimistes. Très drainé par les infrastructures, ce paysage est marqué par un fort dynamisme économique et résidentiel.

## 39 – Le bassin de Grandlieu :

Centré sur le bassin de Grandlieu qui par son caractère pourrait rentrer dans la famille des paysages de marais, ce territoire alterne les ambiances paysagères à la fois majoritairement de bocage mais aussi viticoles sur la faille géologique du coteau de Grandlieu et maraîchère sur la vallée de l'Ognon ou dans les mailles bocagères du plateau.

- Des paysages de bocage au maillage de haies plus ou moins dense
- Un relief de plateau ondulé plus ou moins incisé par le réseau hydrographique
- Des paysages d'alternance
- Un habitat dispersé intégré au cadre végétal

Vu d'ici



# Paysages de plateaux bocagers mixtes



## 40 – Le bocage rétro-littoral :

Ce plateau bocager se distingue particulièrement par la palette végétale de ses haies qui traduit directement la proximité du littoral (pins, chêne vert ou chêne liège, chênes pédonculé et sessile...). On y retrouve également de petites vallées orientées Est ouest dans lesquelles se développe parfois un micro-paysage de marais rétro-littoral.

## 45 - Les marches du Bas Poitou :

Cette unité paysagère se distingue des autres parce qu'elle combine à la fois des petits plateaux bocagers encore assez préservés et séparés de vallées orientées et un lambeau de plaine calcaire hérité d'une langue de transgression marine au sud

- Des paysages de bocage au maillage de haies plus ou moins dense
- Un relief de plateau ondulé plus ou moins incisé par le réseau hydrographique
- Des paysages d'alternance
- Un habitat dispersé intégré au cadre végétal

Vu d'ici



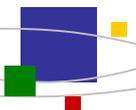


## 46 – Le bocage du Lay et de la Vendée :

Sur les vallées du Lay et de la Vendée se déploie un éventail de vallées secondaires marquées par une maille bocagère importante qui alterne avec de nombreux boisements voir des ensembles forestiers (Forêt de Vouvant Mervent).

- Des paysages de bocage
- Un maillage bocager plus ou moins dense
- Un relief très moutonné, dominé par la succession des vallons
- Des paysages d'alternance
- Un habitat généralement dispersé intégré à un cadre végétal

Vu d'ici



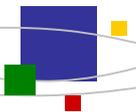


## 44 – Le haut bocage vendéen :

Véritable chaîne collinaire des « Puy » (toponyme local donné aux sommets), le haut bocage vendéen domine les plateaux du « bas bocage » qui s'étend de la Vendée aux deux Sèvres en passant par le Maine et Loire. Ponctuées de bourgs étagés les principales crêtes offrent des vues panoramiques spectaculaires sur ces espaces. La direction armoricaine suivi par ces reliefs structure fortement l'organisation du paysage

- **Des reliefs qui contrastent et émergent du territoire régional, paysages insolites**
- **Effets de promontoire, de belvédère depuis les hauteurs, créant la surprise en lisière**
- **Paysages patrimoniaux, naturels & bâtis**

Vu d'ici



# Paysages de campagne ouverte



## 48 – La plaine du Bas Poitou :

Vaste étendue ouverte très faiblement ondulée, cette unité paysagère présente la caractéristique unique dans la région de ne pas avoir de réseau hydrographique apparent. Les alignements d'arbres au bord des routes, les infrastructures et les bourgs constituent les seules animations de ces paysages

- **Un paysage de grandes cultures offrant des vues lointaines dégagées**
- **Ponctuations et animations instaurent un parcours visuel dynamique**
- **L'importance du rapport à l'eau**
- **Les silhouettes des villages en point de repère**
- **De grands axes rectilignes**

Vu d'ici





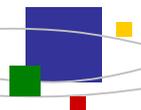
### 43 – Le marais breton vendéen :

Le marais breton vendéen se distingue par son positionnement littoral qui renvoie directement à sa formation (Baie de Bourgneuf). Il constitue sur la région un ensemble plus vaste de 45 000 ha comprenant un réseau d'étier, des prairies humides et des polders dans un gradient spécifique entre marais doux et marais salés aux structures paysagères sensiblement différentes

### 49 – Le marais poitevin :

Marais littoral débouchant dans la Baie de l'Aiguillon, cette relique du Golfe Picton alterne des paysages palustres très typés en relation avec leur mode de valorisation : proche de l'océan, les marais desséchés sont poldérisés, à l'abri de digues, composent des paysages ouverts de vastes cultures ponctuées çà et là de rares arbres de haies de tamaris ou de bandes de roseaux ; le marais mouillé est structuré par un réseau de canaux appuyé d'une trame bocagère dense ; plus au sud à proximité de Niort on retrouve les paysages caractéristiques de la Venise Verte.

- La force de l'eau
- Le rythme de l'eau
- Des paysages où l'implantation humaine est conditionnée par l'eau
- Des paysages dominés par l'horizontalité





## 47 – L'agglomération Yonnaise

L'agglomération yonnaise présente des paysages urbains d'une échelle moins importante par rapport aux autres paysages urbains régionaux. Ville nouvelle créée par Napoléon en 1804 pour pacifier et moderniser la Vendée, elle se singularise par sa composition spécifique et son patrimoine récent : Avec sa grande place centrale, son plan en damier, ses larges rues rectilignes, ses boulevards en forme de pentagone délimitant l'espace urbain, cette ville nouvelle apparaît elle-même comme un symbole de modernité. Positionnée sur l'Yon, rivière d'une échelle moindre que pour les autres agglomérations de la région, elle n'en reste pas moins perceptible et structurante dans la constitution de la ville par la création d'un axe vert serpentant au cœur de la ville. A l'instar de Laval, cette agglomération s'inscrit plus particulièrement dans une unité paysagère : les bocages vendéens et maugeois.

- Une implantation historique liée à l'eau, une géographie encore présente
- Un paysage densément urbanisé induisant une échelle de perception limitée
- « Coté pile », quelques silhouettes spécifiques et identitaires notamment des cœurs historiques
- « Coté face », banalisation des paysages sur les zones d'extension des agglomérations et des entrées de ville, impact majeur des infrastructures

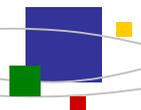


### 38 - Le plateau viticole de Sèvre et Maine :

Plateau viticole entaillé de vallées bocagères boisées, cette unité paysagère présente un patrimoine spécifique italianisant lié à l'influence clissonnaise. Les pressions urbaines sont notamment liées à la proximité de l'agglomération nantaise mais aussi à l'effet catalyseur de l'axe rapide Nantes-Cholet.

- Un terroir avant d'être un paysage
- Des coteaux viticoles, composant des paysages ouverts, couverts de lignes graphiques constituant des paysages à l'échelle du monumental
- Un patrimoine bâti remarquable qui ponctue ces paysages
- Des ambiances paysagères contrastées

Vu d'ici



# Les paysages littoraux urbains



## 41 – La côte bretonne méridionale :

Cette unité est marquée par une forte urbanisation de la côte qui laisse juste quelques interruptions naturelles ou agricoles. La continuité de l'urbanisation essentiellement d'habitat secondaire de type pavillonnaire contribue aujourd'hui à accentuer la perte de lisibilité de ce contexte paysager côtier en s'épaississant progressivement sur le plateau rétro-littoral.

## 42 – La côte vendéenne :

Les grands cordons dunaires boisés et les importants marais rétro-littoraux ont contribué à reporter concentrer les développements urbains parfois plus en retrait que sur l'unité précédente. Si le développement pavillonnaire est tout aussi important il en résulte une perception d'alternance entre ensembles naturels et paysages urbains.

- **Un cordon de concentration urbaine récent s'appuyant sur les zones portuaires et touristiques**
- **Contraste des ambiances confrontant ce paysage anthropique au paysage naturel atlantique**
- **Entre terre et Océan, une ligne paysagère alternant cotes rocheuses et grands cordons dunaires, relayée par la végétation**

Vu d'ici



## Principe de travail sur les sous-unités paysagères

Répartition en 3 groupes autour de la carte départementale des unités paysagères validées et des sous-unités paysagères proposées:

1. Travail sur les éléments de caractère de l'unité et surtout sur les éléments particuliers qui distinguent l'unité (à l'appui de la grille)
2. Vérification des limites proposées pour les sous unités (proposition de limites alternatives éventuelles)
3. Proposition d'une dénomination alternative si besoin pour la sous unité
4. Mise en commun finale

